

N° : DP 20/46

DECISION DU PRESIDENT

AVENANT N°1 AU MARCHE 17MRL14 TRAVAUX POUR LA CREATION DE LA VOIE NORD QUARTIER BERTHE A LA SEYNE-SUR-MER LOT 1 : VOIRIE RESEAUX DIVERS

Le Président de la Métropole

VU le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la métropole Toulon-Provence-Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°14/04/5 du 14 avril 2014 portant délégations au Président et au Bureau,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment ses articles 27, 90 et 139.6,

VU le marché n° 17MRL14 relatif à des travaux pour la création de la voie nord quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer, Lot 1 : Voirie Réseaux Divers, notifié le 31/05/2017, à l'entreprise Colas Midi Méditerranée, pour un montant de 574 772.50 € HT,

VU le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

CONSIDERANT que lors de l'élaboration du projet en 2015, il était prévu de reposer en limite de voirie les blocs rocheux existants sur site pour limiter au mieux les dépôts sauvages dans les délaissés mais que lors de la réalisation effective des travaux, une partie importante de ces blocs a disparu. Leur quantité n'étant plus suffisante pour assurer cette fonction, il est donc nécessaire de traiter avec des bordures hautes (25 cm) ou un muret (60 cm),

CONSIDERANT que le revêtement final du trottoir, initialement prévu en stabilisé est désormais souhaité en enrobé pour obtenir un aspect plus fini,

CONSIDERANT que le nettoyage du site préalable aux travaux a mis en évidence une bouche incendie qui était mal positionnée sur les plans de réseau. Celle-ci étant placée sur le tracé de la bordure prévue au marché, il est nécessaire de condamner provisoirement cette bouche avant sa remise en service ultérieure par le concessionnaire,

CONSIDERANT que ces modifications entraînent des moins-values pour un montant global de 83 623, 78 euros HT :

- a. Stabilisé non réalisé sur trottoir : 14 400,00 euros HT,
- b. Optimisation de la structure de chaussée : 42 768,00 euros HT,
- c. Bordures préfabriquées non posées : 24 265, 00 euros HT,
- d. Abandon des coussins berlinois : 1 900,00 € HT,
- e. Diminution de la quantité d'éléments guide canne : 290,68 €HT,

CONSIDERANT que ces modifications entraînent des plus-values pour un montant global de 82 948, 46 euros HT :

- a. Réalisation d'un muret MVL: 17 400, 00 euros HT,
- b. Réalisation d'une bordure défensive trottoir : 11 440, 40 euros HT,
- c. Bordures T3 coulées en place (en lieu et place de bordures préfabriquées) : 6 737, 50 euros HT,
- d. Mise en œuvre d 'un enrobé 0/6 sur trottoir : 45 395, 56 euros HT,
- e. Dépose d'une bouche incendie: 1 975, 00 euros HT,

CONSIDERANT que l'ensemble de ces modifications implique un avenant en moins-value de 675,32 euros HT,

CONSIDERANT que le délai du marché est prolongé de 3 semaines,

CONSIDERANT que l'ensemble de ces modifications ne sont pas substantielles et qu'elles ne bouleversent pas l'économie du contrat ni n'en changent l'objet,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER l'avenant N°1 au marché 17MRL14 avec Colas Midi Méditerranée, d'un montant en moins-value de 675.32 € HT portant le montant du marché à 574 097,28 € HT, soit 688 916,74 € TTC, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

ARTICLE 2

DE DIRE que les délais d'exécution du marché restent inchangés.

ARTICLE 3

DE DIRE que cette opération est inscrite au budget principal 2020, opération n°41313, opération de travaux n°1173.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **02 MAR. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



MARCHE N°17MRL14

Travaux pour la création de la voie nord quartier berthe à la Seyne Sur Mer LOT 1 : Voirie Réseaux Divers

AVENANT N°1

A - CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité :	Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO, Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire 14/04/5 du 14 avril 2014, portant délégation d'attribution au Président et au Bureau communautaire.
Direction :	Direction Générale des Services Techniques Territoires et Proximité
Titulaire du marché :	Colas Midi Méditerranée 179 Avenue de Bruxelles - 83507 La Seyne sur Mer
Objet du marché :	Travaux pour la création de la voie nord quartier berthe à la Seyne Sur Mer LOT 1 : Voirie Réseaux Divers
Numéro du marché :	17MRL14
Date de notification :	31 mai 2017
Durée d'exécution :	Lot inclus dans le planning général. Date reportée jusqu'à réalisation complète des travaux.
Montant initial du marché :	Montant HT : 574 772.50 € HT Montant TTC : 689 727.00 € TTC
Imputation budgétaire :	budget principal, opération n°41313, opération de travaux n°1173

ENTRE LES SOUSSIGNES

M. Hubert FALCO, Président, agissant au nom et pour le compte de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE,

D'une part,

Et

M. Christophe FONTAINE, agissant au nom et pour le compte de la société Colas Midi Méditerranée,

D'autre part,

IL A ETE ENTENDU ET CONVENU CE QUI SUIT :

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Rappel du contexte et objet du marché initial

Cet avenant concerne le marché de travaux qui a été conclu avec l'entreprise Colas Midi Méditerranée.

Les travaux consistent en la création d'une voie de maillage du quartier Berthe avec ses accessoires (éclairage, trottoir, plantations, etc...). Pour des raisons de foncier, les travaux n'ont débuté qu'en début 2019 (notification du marché le 31 Mai 2017).

a. Lors de l'élaboration du projet en 2015, il était prévu de reposer en limite de voirie les blocs rocheux existants sur site pour limiter au mieux les dépôts sauvages dans les délaissés. Lors de la réalisation effective des travaux, une partie importante de ces blocs a disparu et leur quantité n'est plus suffisante pour assurer cette fonction qu'il est nécessaire traiter avec des bordures hautes (25 cm) ou un muret (60 cm).

b. Du fait du délai important entre étude et travaux, la mairie a modifié sa position sur le revêtement final du trottoir, initialement prévu en stabilisé mais désormais souhaité en enrobé pour obtenir un aspect plus fini.

c. Le nettoyage du site préalable aux travaux a mis en évidence une bouche incendie qui était mal positionnée sur les plans de réseau. Placée sur le tracé de la bordure prévue au marché, il est nécessaire de condamner provisoirement cette bouche avant sa remise en service ultérieure par le concessionnaire.

Article 3 : Objet du présent avenant

A) Pour compenser l'insuffisance des blocs restants, il convient de réaliser les murets (face nord de la voie) et bordures (séparateur de voie face sud de la voie) de protection au travers des prix nouveaux ci-après :

- PN 2 : Mise en œuvre d'un Muret Véhicule Léger coulé en place (MVL) hauteur 60 cm. PU : 87.00 € HT le ML
- PN 3 : Mise en œuvre de séparateur de voie coulé en place hauteur 25 cm. PU : 30.92 € HT le ML

Ces ouvrages étant coulés en place au moyen d'une machine spécifique, il a été décidé de profiter de sa présence sur site pour couler en place les bordures T3, prévues préfabriquées au marché au travers du prix :

- PN1 : Mise en œuvre de bordures T3 coulées en place. PU : 19.25 € HT le ML

B) Pour répondre au souhait de la mairie il est nécessaire d'ajouter un nouveau prix pour la finition du trottoir soit :

- PN 4 : Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/6 sur trottoir. PU : 22.54 € HT le M2

C) La mise en évidence de la présence d'une borne incendie non signalée nécessite de rémunérer cette prestation nouvelle au moyen du prix suivant :

- PN 5 : Dépose et condamnation d'une borne incendie. PU : 1 975.00 € HT l'unité

Article 4 : Economie générale de l'avenant

A) Moins-values :

- a. Stabilisé non réalisé sur trottoir (prix 2.2.4) : 14 400,00 euros HT,
- b. Optimisation de la structure de chaussée (prix 1.4.2 et 2.1.6) : 42 768,00 euros HT ;
- c. Bordures préfabriquées non posées (prix 2.3.1.1) : 24 265, 00 euros HT ;
- d. Abandon des coussins berlinois (prix 2.5.4) : 1 900,00 € HT ;
- e. Diminution de la quantité d'éléments guide canne (2.3.1.5) : 290,68 €HT ;

TOTAL des moins-values : 83 623, 78 euros HT

B) Plus-values :

- a. Réalisation d'un muret MVL (sous détail 2) : 17 400, 00 euros HT,
- b. Réalisation d'une bordure défensive trottoir (sous détail 3) : 11 440, 40 euros HT,
- c. Bordures T3 coulées en place (en lieu et place de bordures préfabriquées, sous détail 1) : 6 737, 50 euros HT,
- d. Mise en œuvre d'un enrobé 0/6 sur trottoir (sous détail 5) : 45 395, 56 euros HT,
- e. Dépose d'une bouche incendie (sous détail 4) : 1 975, 00 euros HT,

TOTAL des plus-values : 82 948, 46 euros HT

Au final, les éléments ci-dessus entraînent une moins-value globale de 675,32 euros HT qui représente une diminution de 0.12 % du montant du marché initial.

L'ensemble des modifications faisant l'objet du présent avenant porte le montant global du marché initialement de 574 772.50 € HT à 574 097,28 € HT, soit 688 916,74 € TTC.

Article 5 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution est prolongé de 3 semaines, ce qui porte le délai global à 7 mois et 3 semaines.

Article 6 : Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

C - SIGNATURES

Fait à TOULON, le 11 février 2020

Pour Toulon Provence Méditerranée
Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services
Gaëtan ROSSI,

Pour le titulaire du marché,



Cadre de sous-détail de prix

Affaire:

TPM - LA SEYNE - VOIE NORD BERTHE

Lieu d'emprunt ou de fourniture :

Lieu de fabrication :

Distance de transport :

N° du prix	Désignation
TS 4	Dépose d'une borne à incendie

Rendement estimé : 1.00 U

Quantités prévues : 1.00 U

Nb	Composition du prix		Matériel		Main d'œuvre		Fourniture		Sous-traitant	
	U	Quantités	P.U	Total	P.U	Total	P.U	Total	P.U	Total
1.00	J	1.00			380.00	380.00				
1.00	J	2.00			260.00	520.00				
1.00	J	0.50	90.00	45.00						
1.00	J	0.50	400.00	200.00						
1.00	J	1.00	38.00	38.00						
1.00	J	1.00	45.00	45.00						
	T	2.00					14.20	28.40		
	T	0.20					120.00	24.00		
	U	1.00					215.00	215.00		
	U	1.00					231.00	231.00		
	M3	0.50					92.00	46.00		
	M3	0.50					38.00	19.00		
			1)	328.00	2)	900.00	3)	563.40	4)	
				Totaux :	(1+2)	1 228.00	3)	563.40	4)	

DEBOURS : (1+2+3+4)

DEBOURS / Q

1 791.40

P.U sec : DEBOURS / Q

1 791.40

Frais généraux

Sur entreprise : (1+2) / Q +	1228.00	6.00%	=	73.68
Sur fourniture : (3) / Q +	563.40	10.00%	=	56.34
Sur sous-traitant : (4) / Q +		8%	=	0.00

Aléas et bénéfices

P.U prévisionnel +	1 921.42	3%	=	57.64
--------------------	----------	----	---	-------

Prix de vente H.T : 1 979.06

Arrondi à : 1 975.00 € H.T

Proposé par l'entreprise

Le, 12/05/2019

Les prix ont été établis selon les conditions économiques du marché initial.

